

# **ANNEXE 1**

## **Procès verbal de synthèse des observations du public**

# Observations du Public

## Synthèse et procès verbal.

Conformément à l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête, le public a eu la possibilité de faire connaître ses observations, soit oralement au cours des permanences tenues par les commissaires enquêteurs, soit par des remarques consignées sur les registres ou par des notes dactylographiées ou manuscrites déposées ou transmises par courrier à la commission d'enquête pendant toute la durée de cette enquête.

La synthèse de ces observations reprend les principaux éléments de ces remarques et font l'objet de ce procès verbal sous la forme d'un tableau et une analyse sommaire par thème,

### 1- Résumé des observations du public,

L'ensemble des observations est résumé dans le tableau ci-après. Le code de la première colonne se réfère aux registres d'enquête déposés dans les différentes communes, Yy Rx pour les remarques consignées dans les 9 registres des mairies, YyCx pour les courriers reçus ou remis dans chacune des mairies ou par email à la mairie de Nalliers à l'adresse dédiée à l'enquête. Le code AF pour avis favorable, DF pour défavorable, AFR pour favorable avec réserve, SA sans avis ou hors sujet. La dernière colonne du tableau mentionne le ou les thèmes qui sont évoqués par les observations et qui ont été définis par la commission à savoir : EA pour Economie agricole, EN pour protection de l'environnement, EP Protection de l'eau potable NP pour niveaux piézométriques, PA paysages, , CI pour coûts des investissements. SE sécurité des populations AU autres

#### 1.1 Registre de la commune de Nalliers (Na)

Code	Nom et résidence	Contenu de l'observation	Avis	Thème
NaR1	Christian Masson	Dépôt d'un mémoire pour l'association AVIGEN		
NaR2	6 habitants de Sainte Gemme la Plaine	Dépôt d'un mémoire (voir c20)		

NaR3	Mr Veqau	Favorable à la création de la bassine de Nalliers	AF	EA
NaR4	André et Emmanuel Rivière Pétosse	Favorable à la création des réserves pour assurer les agriculteurs éleveurs de leurs cultures en cas de sécheresse	AF ( voir c21)	EA
NaR5	Marc Blanchard Fontenay le Comte	Ce projet ne va pas dans le bon sens favorisant une trop grande spécialisation céréalière des pratiques agricoles au détriment de l'élevage.	DF	EA ,
NaR6	Mme Chloé BRUNEAU et Mr Thierry BAUDRY - Association VIEVAS:	<p>Ils notent l'absence de bilan du 1<sup>er</sup> programme de réserves. Pas de création d'emploi, pas de reconversion agricole, pas de nette amélioration en matière environnementale ou sur le plan quantitatif (eau). L'association a mis en place des points de relevés d'eau sur la jeune Autize et n'a pu constater aucun grand recul des assecs.</p> <p>Ce projet, malgré 70% d'argent public, ne donne aucune garantie de changement : aucun plan de reconversion anticipé, impact sur la biodiversité, accès de tous aux réserves non garanti.</p> <p>« Nous sommes dans une pérennisation de l'agriculture intensive.... Craintes concernant le milieu fragile de La Longèves ».</p>	DF	EN, CI EA
NaR7	Pierre Gueret, André Couegnard pour la LPO	Présentent les observations de la LPO		( voir C28)
NaR8	Hubert Piveteau Fabien Bachellereau pour la Confédération	<p>Opposition au projet remise d'une note de 13 pages</p> <p>La délégation a rencontré une journaliste d'Ouest France en dehors de la salle de permanence</p>	DF	(voir c29),

	Paysanne			
NaC1	GAEC Le Palaineau	Avis favorable, l'eau est nécessaire à l'agriculture.	AF	AE
NaC2	François Vincent Longèves	<p>Les agriculteurs non irrigants sont exclus de ces réserves. Les irrigants s'accaparent la ressource. Ils ont tronqué les prélèvements (pompage avec reversement au fossé) pour maintenir les droits. A défaut d'avoir accès à l'eau les agriculteurs vont disparaître. Il souligne que l'organisme unique ne comprend pas de non irriguant La demande d'octroi de volume exprimée auprès de la « chambre » est restée sans réponse depuis 2 ans.</p> <p>Le captage prévu pour la réserve de Marsais est sensible au transfert de pollution. En raison du manque de clarté sur cette réserve (conditions de prélèvement, canalisations), il serait préférable de l'exclure temporairement.</p> <p>« Le titre privé se révèle plus que l'intérêt public ». Le projet en l'état confortera les irrigants. Il évoque« les réserves de spoliation ».</p>	DF	AE CI
NaC3	Association AVIGEN Poiroux	<p>Elle s'inquiète du remplissage les hivers secs, les « bassines » coûtant cher devront être remplies. Elle souhaite une certitude quant au respect des paramètres énoncés autorisant le remplissage et sur les moyens de contrôle.</p> <p>Elle demande que le rapport d'enquête précise que l'identité du service de l'Etat chargé des contrôles et son statut juridique devront figurer, avec les moyens humains mis en œuvre, la fréquence, la périodicité et les modalités des contrôles.</p> <p>En cas de contrôles uniquement par compteur, les données pourront-elles être vérifiées par tous.</p> <p>Les « bassines auront –elles le rôle prévu de rétablir l'équilibre avec le marais ; le coût est très élevé et le financement public à hauteur de 80/85% est au profit d'une seule catégorie</p>	DF	CI, EN, AE

		<p>d'agriculteurs (les irrigants : n'y a-t-il pas rupture d'égalité....</p> <p>Le projet a pour objectif essentiel de sécuriser les professionnels de l'irrigation, l'appoint pour le marais n'est qu'un enrobage. Les irrigants ne sont pas les seuls à assurer le développement de la plaine...L'association demande la création de 3 ou 4 équipements au sud de la plaine avec une analyse des conséquences : principe de précaution</p>		
NaC4	EARL du Champ Moulin - Mr BODET /Mme PROVIN:	Avis favorable au projet, mais n'est pas d'accord pour la suppression de son étang qu'il souhaite conserver hors irrigation pour un usage de loisir,	AF	AU
NaC5	Conseil Général de la Vendée,  Bruno Retailleau  Président du Conseil Général	Avis particulièrement favorable au projet. Le courrier rappelle le cadre, la procédure suivie, les préconisations des textes, évoque les actions envisagées : économie d'eau, réduction des impacts environnementaux, le partage de l'eau au travers d'un projet collectif concernant 183 exploitations. Les réserves font parties d'un projet global garant d'une bonne conciliation des enjeux du territoire.	AF	EN ,AE
NaC6	Jean Grimaux Saint Pierre le Vieux	Complète sa déposition faite sur le registre de FONTAINES le 29 août, précisant la chute de niveau de l'Autise malgré les pluies exceptionnelles du printemps. L'investissement des 10 réserves déjà construites apparaît inutile et il souligne la perte de surfaces agricoles liée à leur réalisation (cf.Fo C1 )	DF	NP, CI
NaC7	Jean Louis Guillon Le Langon	Le système d'irrigation actuel fonctionne depuis 10 ans avec des règles strictes. Il s'interroge sur le bien fondé du projet, son financement, notamment au vu de l'endettement des collectivités et de l'Etat. Il évoque la viabilité économique très incertaine du projet et la charge ainsi créée qui sera supportée par les successeurs.	AFR	CI

NaC8	<p>François Marie Pellerin pour l'association Coordination pour la défense du Marais Poitevin.</p> <p>Document de 40 pages</p>	<p>De nombreuses carences sur le fond comme sur la forme. Dans un cadre dévoyé.</p> <p>Les MAE et la desirrigation sont un échec complet en Vendée. Ne s'inscrit pas dans une perspective de long terme qui prioriserait les pratiques respectant les milieux aquatiques.</p> <p>La compensation de l'impact sur d'éventuelles zones humides n'est pas abordé.</p> <p>Le risque de ne pas respecter la POEd est évident,</p> <p>Les conditions de remplissage sont dimensionnées pour minimiser les risques de non remplissage en période hivernale sèche.</p> <p>Le dispositif de contrôle des débits pour le remplissage de la réserve de Marsais sainte Radégonde n'existe pas encore.</p> <p>Les modélisations hydrogéologiques sont fragiles dans la mesure où elles n'appréhendent pas les échanges entre la nappe et le marais</p> <p>Du point de vue socio économique : La construction des stockages est posée comme une évidence préalable et n'est qu'une compensation envers la profession agricole actuelle.</p> <p>L'articulation entre la maîtrise d'ouvrage son délégataire et l'organisme unique de gestion collective doit être absolument clarifiée.</p> <p>Compte tenu du taux de financement public envisagé une commission locale d'information CLI doit être mise en place.</p>	DF	EN,NP,PA,EA,CI,EP
NaC9	Dominique Bouhier.	<p>Avis Favorable. Le projet permet d'éviter la baisse des niveaux en période estivale, de rassurer les secteurs économiques créateurs d'emploi, de sécuriser l'élevage, de protéger le marais et la biodiversité.</p>	AF	NP
Na	Regis	L'étude d'impact présentée n'a d'autre	DF	NP,

C10 C10 Mail	Alaitru	fonction que de démontrer scientifiquement la pertinence du projet. Il note l'absence d'autres scénarios qui permettraient d'atteindre les objectifs. Il évoque le non respect des niveaux de crues sur la période 2000/2007 et les pompages alors que des maisons se fissuraient sous la sécheresse. Les réserves, si elles sont faites, doivent appartenir à la collectivité et être gérées par les pouvoirs publics. L'objectif de maintien de la capacité d'irrigation sera atteint mais pas celui du niveau du marais qui demande d'autres interventions. Il aborde ensuite l'investissement de 20 M€ de subvention pour environ 160 exploitations. Il conclut en rappelant l'impact de l'irrigation sur le marais et sur sa maison fissurée.		CI
Na C11	EARL l'Aubépine	Avis favorable.	AF	
Na C12	Frédéric Jolly Saint Valérien	Avis Favorable. Président du SAPVS il souligne que l'irrigation est un élément clé pour la production des semences. Projet collectif qui sera utile aux usagers de l'eau.  Il espère que d'autres agriculteurs puissent en bénéficier à terme et évoque aussi l'emploi sur ce secteur.	AF	AE
Na C13	Laurent Batiot Fontenay le Comte	Avis favorable. Les réserves doivent se faire avec une ouverture pour les non irriguants	AF	AE
Na C14	Xavier Martin	Avis favorable. Incidences bénéfiques pour l'économie, l'écologie, la biodiversité.	AF	AE, EN
NaC 15	CH Nauleau Petosse	Avis favorable. Maintien d'une agriculture qui entretient et fait vivre les territoires ruraux en protégeant le milieu.	AF	AE
Na C16	Mm Geneviève Berland Le	Avis favorable. L'intérêt des réserves concerne l'agriculture, l'élevage et renforce les capacités du barrage de Mervent en période de	AF	AE, NP

	Langon	sécheresse. Elle soulève la question suivante : »La remontée des côtes de niveau imposée par le SDAGE ne sera pas suffisante si les réserves ne sont pas créées ».		
Na C17	Eric Porcher Marsaix Sainte Radégonde	Avis favorable. (impact socio-économique, environnemental...)	AF	AE
Na C18	Hugues Porcher Longèves	Avis favorable (économie, écologie).	AF	AE
Na C19	Jérôme Prezeau Petosse	Avis favorable. Non irriguant il demande à ce que les nouveaux demandeurs d'eau soient intégrés dès maintenant au projet. Il évoque la construction des réserves sur des parcelles non irriguées, donc pas de perte pour les irrigants. Il souligne un projet non collectif mais privé, réservé aux irrigants actuels, l'EPMP ne comprend aucun agriculteur demandeur d'eau.	AE	AE CI
Na C20	6 habitants de Sainte Gemme la Plaine,  Jacqueline Cotron Emmanuel Drean Michel Duranceau Michel Girard Maryvonne Guilbaud Elisabeth Percot	Le projet est-il une réponse juste et viable à l'enjeu de la pénurie d'eau en période d'irrigation. ?  Le financement est-il acceptable pour des installations privées ?  Qui sera propriétaires des « bassines » ? Qui supportera le coût de la restitution ? (suppression des réserves)  Dangers induits : noyade, risque de submersion, risque sismique.  Impact environnemental : impact visuel, par rapport à l'environnement, faunistique (nuisibles, moustiques..). Quelles sont les mesures envisagées pour réduire ces impacts ? Impact climatique : Étude ? Incidences ?  Surveillance, maintenance : Qui assurera la charge financière ?  Incidences sur les puits particuliers et le	DF	EN, CI , SE PA



		<p>fonctionnement des pompes à chaleur</p> <p>Les réserves projetées sont-elles compatibles avec les orientations de la PAC réformée en 2013 ?</p> <p>L'inégalité dans l'accès à l'eau, en lien avec le financement public.</p> <p>Le groupe propose des alternatives pour une moindre consommation d'eau et conclut en rappelant que ce projet ne règle pas la question et qu'il s'agit d'un gaspillage de l'argent public.</p>		
Na C21	SCEA Les Cormiers Pétosse	<p>Avis favorable. Non irriguant ils espèrent la mise en œuvre d'une politique d'économie de la ressource. Il précise que son exploitation est très affectée économiquement par les sécheresses : « on ne pourra pas durablement voir se côtoyer 2 agricultures, l'une luxuriante, l'autre chancelante au gré des aléas climatiques.</p>	AFR	AE
Na C22	Chambre d'agricultu re de la Vendée	<p>Avis très favorable.</p> <p>Le courrier rappelle « le fil conducteur de la politique de gestion quantitative de l'eau qu'elle défend au nom de l'intérêt général ». Le département a besoin de porter une politique de l'eau qualitative et quantitative ambitieuse et de veiller à un bon aménagement des territoires et des milieux. La Chambre d'Agriculture souhaite développer le stockage pour tous les usages.</p> <p>Le projet, avec la gestion collective des réserves et des eaux souterraines confiée à l'EPMP, répond à cette logique et constitue un projet de territoire. L'irrigation est un moyen de sécuriser les fourrages et les cultures, pour maintenir l'élevage et les emplois directs et induits par l'agriculture (35% des emplois amont aval). Ce projet remarquable et exemplaire permet avec un transfert de 40% des prélèvements vers la période hivernale, de maintenir un potentiel d'irrigation dans les marais de bordure, favorables à la biodiversité, et de respecter de bons niveaux</p>	AF	AE

Na C23	Christian Aimé Président de la Chambre d'Agricultu re de Vendée	<p>Énumère les avantages du projet pour la préservation d'une irrigation sécurisant les systèmes fourragers et les cultures et émet un avis favorable.</p> <p>Les préconisations du SDAGE concernant la réduction des prélèvements pourraient déstabiliser les exploitations, l'économie agricole et les emplois.</p> <p>Ce projet collectif prend en compte le SDAGE et le travail réalisé par la CACG et le BRGM qui a choisi les forages à déconnecter (non les agriculteurs).</p> <p>Les réserves se remplissent en hiver dans une nappe qui se recharge au moins 10 fois..</p> <p>Projet collectif dont un objectif est l'atteinte d'enjeux environnementaux avec une solidarité financière.</p> <p>Les aides financières n'iront pas conforter les agriculteurs ou certains agriculteurs et lors des transmissions il n'y aura pas de surenchère sur le stockage en place.</p> <p>Un EPMP répartira l'eau, assurant que les jeunes agriculteurs auront accès à l'eau. Projet territorial et partenarial.</p>	AF	AE, EN
Na C24	Jean Brossard	Avis favorable (dynamisme économique, gestion collective gage de sérieux)	AF	
Na C25 Mail	Patrick Deville Fontenay le Comte	S'interroge sur l'efficacité des premières réserves de l'Autise, une eau réservée à quelques agriculteurs. Il rappelle le drainage opéré sur les terres, les 91 ha de terre agricole prévues pour le projet et qui permettraient l'installation de maraîchers. Il évoque le financement public et demande si l'on pourra refuser à d'autres la construction de nouvelles réserves. Il évoque les nuisances à l'environnement et s'interroge sur le remplissage les hivers secs. Il propose d'orienter le financement vers des pratiques agricoles en sec et émet un avis défavorable au projet.	DF	CI, EN
Na	Thierry	Avis très favorable.	AF	

C26 Mail	Pairaud Fontaines			
Na C27	Thierry Baudry	<p>Il évoque un drainage important empêchant une infiltration dans le bassin (travaux en cours sur le secteur). La création de réserves ne réglerait pas le problème des nappes et des rivières. Le maïs est une plante mal adaptée à la région, besoin de beaucoup d'eau quand il y en a le moins. La perte en eau avec les canons et les rampes varie de 20 à 80% sur une consommation de 30 à 70m<sup>3</sup>/heure.</p> <p>La superficie des 9 réserves permettrait l'installation de 2 à 3 maraîchers.</p> <p>Il met en cause le financement public pour « si peu d'intérêt privé et avec des conséquences néfastes pour l'agriculture », la participation financière des irrigants non raccordés aux réserves.</p> <p>Ces réserves favorisent l'agriculture intensive au détriment d'une agriculture durable.</p> <p>Les réserves, réalisées avec l'argent public (dimensions inférieures, moindre coût), devraient être principalement destinées à une agriculture vivrière avec une irrigation plus efficiente.</p>	AF	AE, NP CI
Na C28	Michel Métais  Président de la LPO  Frédéric Signoret  Président de la LPO Vendée	<p>Note de 13 pages signée par Mr Métais Directeur Général de la LPO France et par M Frédéric Signoret président de la LPO Vendée</p> <p>Le surcoût de l'évitement d'implantation en ZPS, devrait être d'environ 2M€ et non celui annoncé.</p> <p>Le coût global du projet est injustifié.</p> <p>Le volume de référence de 2003 est contesté, s'agissant d'une consommation record. La moyenne des consommations est inférieure d'environ 30% sur les 10 ans, sa prise en compte aurait peut-être permis de supprimer les réserves en ZPS.</p> <p>Le remplissage devrait s'effectuer à un niveau supérieur de la nappe (nappe au maximum).</p>	DF	EN, NP, EA CI

		<p>Les mesures compensatoires sont insuffisantes en zone Natura 2000....</p> <p>Les études sont insuffisantes, notamment quant aux alternatives,</p> <p>Propose la mise en œuvre de productions en adéquation avec les conditions du milieu.</p> <p>Le remplissage ne devrait s'être autorisé que lorsque la nappe est rechargée à son maximum.</p> <p>Il aurait été indispensable de lier le dossier réserve de substitution à celui des niveaux d'eau en marais de bordure,</p> <p>Le projet prévoit un stockage utile de 5,2 millions de m<sup>3</sup> pour 2600 ha à raison de 2000 m<sup>3</sup> par ha, Avec le budget prévisionnel de 30 104 106 Euros il pourrait être apporté une aide de 300 euros par ha par an pendant 38 ans, pour faire autre chose que des cultures irriguées,</p> <p>Il est inconcevable qu'un tel projet puisse se mettre en place au cœur d'un site Natura 2000 dans la mesure où les retenues projetées vont conforter des modes de culture défavorables aux espèces ayant entraîné le classement de cette zone,</p> <p>Les réserves ne devraient être qu'un outil parmi d'autres pour répondre aux objectifs du SDAGE de réduction de 30% des prélèvements pour l'irrigation,</p> <p>Ce projet risque d'accentuer lors des épisodes de déficit pluviométriques de l'automne à l'hiver les périodes de rupture d'écoulements des sources et de rallonger les périodes d'inversion des écoulements plaine/marais</p> <p>Le relèvement des seuils d'alerte de la nappe à la hauteur des niveaux d'eau en marais n'accompagne pas la substitution,</p> <p>Ce projet ne répond pas aux attentes des SDAGE et SAGE,</p>	
--	--	---	--

Na C29	Confédération Paysanne Vendée	<p>Note de 13 pages</p> <p>Les réserves déjà réalisées n'apportent rien (emploi – qualité de l'eau – assecs).</p> <p>Ce sont des moyens inégalitaires donnés à quelques paysans qui profitent par ailleurs des primes de la PAC (DPU – amortissement)...</p> <p>Le maïs couvre 79% de la SAU irriguée, consommant 1500m<sup>3</sup> /ha.</p> <p>Les non irrigants (70% de la SAU) n'ont pas d'aide équivalente.</p> <p>Il faudrait faire profiter l'ensemble des agriculteurs de l'accès à l'eau et la confédération dénonce l'absence de non irrigant dans les organismes décideurs et/ou de gestion.</p> <p>Elle est favorable à l'objectif d'allègement de la pression sur le marais (printemps-été) mais par d'autres moyens (alternatives, changement de pratiques agricoles).</p> <p>L'investissement des réserves pourrait aller vers les MAE.</p>	DF	EA, CI
Na C30	M Blanchard	tableau relatif à l'évolution du nombre d'exploitations de ces pratiques culturales et de leurs superficies moyennes au cours des 10 dernières années, (Tableau en annexe du courrier C8	SA	EA
Na C31	Mr Charbonnier	Avis favorable : maintien de l'élevage, création d'emploi, biodiversité.	AF	<sup>E</sup> EN EA
	<b>1,2</b>	<b>Registre d'enquête de la commune de Saint Gemme la Plaine (Sg)</b>		
SgR1	J Pierre Joly , Jean Louis	Le projet des réserves bâchées projeté sur le territoire du Sud Vendée est un atout pour la préservation des milieux en bordure de marais	AF	AE, EN

	Simonneau ,Romain JolyLouis Marie Morin  Paul Gade	et une sécurisation nécessaire au développement et au maintien d'une agriculture durable.		
Sg R2	Jean Louis Simoneau	L'agriculture activité économique importante doit être soutenue au même titre que toute autre activité	AF	AE
	<b>1.3</b>	<b>Registre d'enquête de la commune de Mouzeuil Saint Martin</b>		
		Pas d'observation ni courrier sur ce registre		
	<b>1.4</b>	<b>Registre d'enquête de la commune du Poiré sur Velluire (Pv)</b>		
Pv R1	Janine Fradin	Remise d'une note C1		
Pv C1	Janine Fradin  Association l'EPOUES OU	Le projet de par son coût élevé ne peut que conforter et maintenir pour de longues années une agriculture conventionnelle. La cohérence irait à produire des cultures diversifiées.  Les interactions sous sol calcaire/marais ont démontré une grande fragilité de la nappe.  Quelles sont les articulations entre toutes les réalisations ou projets, les règlements d'eau, la gestion du barrage de Mervent, l'Établissement Public du Marais Poitevin ?	DF	EN, AE, CI
	<b>1.5</b>	<b>Registre d'enquête de la commune de Doix (Do)</b>		
			AF	PA

Do R1_	Mr Daniel BARREAU D :	Avis favorable avec demande de mesures paysagères complémentaires afin d'atténuer l'impact visuel côté route Doix-Bourgneuf et côté rue de la Baribaud.		
<u>Do</u> <u>R2</u>	Mr Lionel AVRIL	Avis favorable (utilité de l'irrigation : élevage, contrats pour les cultures, ...) Les réserves pérennisent l'irrigation et contribuent à la préservation de l'environnement	AF	AE EN
Do R3	M Guillaume BERLAND	: Avis favorable (projet utile..., impact positif sur le milieu).	AF	
Do R4	Mr Jérôme BIRE	Avis favorable (le projet permet de satisfaire une demande sociétale en matière d'environnement et de gestion de l'eau).	AF	AE
	<b>1. 6</b>	<b>Registre d'enquête de la commune de Fontaines (Fo)</b>		
Fo C1	Mr Jean GRIMAUD 85420 St Pierre le Vieux :	Rappel de plusieurs interventions lors d'enquêtes publiques ou de réunions (Annexe 1 : EP des 10 réserves de l'Autise, Annexe 2 : intervention du 12 avril 2013, Annexe 3 : extrait Ouest-France du 12.08.2009).  Le courrier évoque en 3 <sup>ème</sup> pièce jointe une déclaration du 3 juin 2013 : il s'agit en fait de l'annexe 3 mentionnée supra et rappelant l'invasion et les ravages des écrevisses. Il énumère des dysfonctionnements constatés qu'il a répercuté auprès des différents responsables. Les pièces jointes font ressortir outre ces nombreux dysfonctionnements, les craintes sur les possibilités de remplissage, sur cet investissement qui ne profite ni aux agriculteurs cultivant « en sec », ni aux éleveurs.  Il propose des changements de pratiques agricoles et la construction d'un barrage type Touche Poupard qui a démontré son utilité	DF	AU, AE

		pour le marais poitevin, en complément sur l'Autise. Le financement public aurait l'assurance d'un résultat favorable à l'intérêt général.		
Fo C2	Mme Suzanne BOUYER 85200 Mervent_:	<p>Avis défavorable basé sur 4 points :</p> <p>L'eau stockée ne va pas alimenter les nappes et s'évapore.</p> <p>Les agriculteurs s'opposent à toute nouvelle consommation de terre agricole et là utilisent 90 ha pour les réserves (incohérence)</p> <p>Un financement public à + de 75% pour quelques personnes privées.</p> <p>Neutralisation de zones humides, en cours de recensement pour leur protection.</p>	DF	AE EN CI
	<b>1.7</b>	<b>Registre d'enquête de la commune de Pouillé (Po)</b>		
Po R1	<u>Mr Francis BERLAND</u> - LE LANGON :	Irrigant depuis 1978 souligne la nécessité de l'irrigation (période de sécheresse, grêles) qui permet la diversification des cultures. Son arrêt sur le secteur c'est « la grêle tous les ans » en matière d'emploi direct ou indirect, c'est l'infortune et l'inquiétude des agriculteurs des années 1960/1970.	AF	AE
PoC1	Mr Tony Demeurant pour <u>Europe Ecologie Les Verts / Coordination départementale</u> (	<p>Avis défavorable argumenté sur 4 points :</p> <p>- incidence sur le paysage sous-évaluée, préconisations de la DREAL non prises en compte.</p> <p>Sur le plan agronomique et alimentaire, les réserves répondent à la poursuite d'un seul et unique modèle agricole, mono-centré sur l'agriculture intensive d'exportation.</p> <p>Les arguments « réduction d'impact écologique » et de réduction des prélèvements relèvent quasiment de la caricature idéologique.</p>	DF	PA, AE, CI EN



		<p>Les aléas économiques.... maintiendront-ils des prix intéressants ?</p> <p>A long terme ces solutions techniques seront obsolètes et inutiles. Sur le plan économique le coût public de ces ouvrages n'est pas justifié (de surcroît avec le ratio coût/nombre de bénéficiaires.</p> <p>Projet de l'ordre de l'initiative privée (impact écologique fortuit) qui ne justifie pas une contribution publique.</p> <p>- Sur le plan écologique, reprise de l'observation de l'autorité environnementale sur les conditions de rabattement nappes/réserves (manque d'analyse de l'impact du projet) avec demande de vigilance sur les critères des prélèvements et sur les promesses de réduction des usages de la ressource en été.</p>		
	<b>1. 8</b>	<b>Registre d'enquête de la commune de Marsais Sainte Radégonde (Ms)</b>		
MsR1	M Charly Bobet et Isabelle Provin	Propriétaire d'un étang qui reçoit le drainage de nos terres au lieu dit la Gageonnière nous sommes surpris d'apprendre que cet ouvrage doit être arasé, Nous sommes contre cet arasement et demandons à l'utiliser à des fins de loisir ou piscicoles après deconnection du réseau d'irrigation,	SA	AU
MsR2	A Chardon St Martin des Fontaines	Avis favorable sous réserve de l'effacement des plans d'eau en amont de la Longèves,  Une attention particulière sera apportée au réseau d'irrigation qui passe dans le périmètre de protection du captage de st Martin des Fontaines	AF	EP, AU
	<b>1.9</b>	<b>Registre d'enquête de la commune du Gué de Velluire(Gv)</b>		

GvC1	Gerard Bonneau  élu municipal	Deux exploitants du secteur pratiquent des cultures qui ont besoin d'irrigation et les contraintes de la loi sur l'eau pourraient à terme mettre leur activité en péril ,Signale que le projet de construction de l'autoroute A931 prévoit la création d'une carrière qui pourrait contenir 160 000m3 d'eau qui pourrait remplacer la réserve prévue par le projet	AF	AU
------	---	--	----	----

<b>Avis de l'Autorité Environnementale</b>	<p>L'avis de l'Autorité Environnementale porte plus particulièrement sur l'étude d'impact et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet,</p> <p>Les principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>La gestion quantitative de la ressource en eau</b></li> <li>○ <b>La préservation des milieux naturels</b></li> <li>○ <b>La sécurité des ouvrages</b></li> <li>○ <b>La prise en compte du paysage,</b></li> </ul> <p>L'analyse de chacun de ces enjeux la conduit à formuler un certain nombre de commentaires et des demandes d'éclaircissement, En particulier sur les points suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La cohérence des caractéristiques techniques entre les dossiers loi sur l'eau et celui DIG,</li> <li>- La transcription des mesures paysagères sur les plans masses des travaux,</li> <li>- Un complément au plan de situation pour les projets pouvant concerner l'alimentation en eau potable.</li> <li>- Des précisions concernant la fréquence des relevés des cotes contrôlant le remplissage des réserves,</li> <li>-une évaluation des incidences potentielles du projet sur la qualité des eaux utilisées pour l'eau potable (Saint Martin des Fontaines),</li> </ul>	AF	EN, NP, EP SE, PA
--	--	----	-------------------------

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- U -un engagement plus volontariste pour les actions d'accompagnement en matières d'espaces favorables aux espèces,</li> <li>- - l'intérêt d'un naturaliste pour un accompagnement pendant la phase de chantier,</li> <li>-Pr-la prise en compte d'autres projets (carrière Palvadeau)</li> <li>-RI -le renforcement de l'argumentation permettant de garantir l'entière maîtrise des effets potentiels en termes de sécurité des biens et des personnes,</li> <li>- L'absence d'alternative sur la forme des réserves en termes de mesure d'insertion et d'accompagnement des sites de Fontaine et de Doix,</li> </ul> <p>Plus d'informations concernant les conditions de rabattement de la nappe pour les forages alimentant les réserves,</p> <p>Un soin à apporter pour le maintien de la qualité du Captage de Saint Martin des Fontaines,</p> <p>- Manque d'un engagement ferme au travers de partenariats ou -contractualisation avec divers acteurs à impliquer,</p> <p><b>En conclusion le projet constitue une réponse à l'objectif d'amélioration de la gestion quantitative de l'eau au profit du marais poitevin,</b></p>		
<p><b>Avis de L'Agence Régionale de Santé</b></p>	<p>L'ARS s'intéresse plus particulièrement aux réserves susceptibles de concerner les captages utilisés pour l'alimentation en eau potable :</p> <p>Site N° 2 Sainte Gemme la Plaine captage de Saint Germaine (Luçon)</p>	AFR	

	<p>Site N°6 Fontaines Captages de Gros Noyer (Fontenay le Comte)</p> <p>Site N°8 Marsais Sainte Radégonde, (captage des Fontaines)</p> <p>Les travaux liés à la pose des réseaux devront s'effectuer en dehors de tout épisode pluvieux de manière à éviter les risques d'entraînement de matières en suspension dans les nappes utilisées par les captages,</p> <p>Les modalités de prélèvement dans les eaux de rivière devront respecter les cotes minimales qui permettent de sécuriser les prélèvements nécessaires à l'eau potable,</p> <p><b>L'ARS émet un avis favorable sous réserve que soient pris en compte les remarques concernant le captage Saint Martin des Fontaines,</b></p>		
<p><b>Avis du Préfet coordonnateur de Bassin Loire Bretagne,</b></p>	<p>Accompagné de mesures d'économie d'eau par les irrigants dans le cadre d'un Contrat Territorial de Gestion Quantitative passé avec l'Agence de l'eau le projet s'inscrit dans les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),</p> <p><b>Avis favorable sous réserve</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des dates et conditions piézométriques et débitométriques des prélèvements.</li> <li>-Du comblement effectif des forages tel que précisé dans le dossier</li> <li>-De la mise en place d'un contrôle efficace du débit réservé de la Longèves -De la révocation des autorisations de prélèvement dans les plans d'eau associés</li> </ul>	AFR	EN, EP ,NP

### 3- Récapitulatif et Synthèse par thème, Questions posées aux pétitionnaires,

Sur 54 observations du public la commission a identifié **27 avis favorables, 16 avis défavorables 2 avis favorables avec réserve ou sous condition, 9 sans avis exprimé**, La majorité des **avis favorables** sont émis par des agriculteurs, irrigants ou non irrigants bénéficiaires ou non bénéficiaires directs ou indirects du projet, par la chambre d'agriculture et le Conseil Général,

*ERRATUM: Après vérification le procès-verbal de synthèse est modifié comme suit Observations du public: - NaC19: lire AF au lieu de AE, - NaC27: lire Df au lieu de AF, Récapitulatif AF: lire 29 au lieu de 27- DF: lire 17 au lieu de 16, AFR 2 sans changement,- SA: lire 6 au lieu de 9 (5 annonces de dépôt de courrier, l'avis est pris en compte à l'analyse du courrier correspondant). Ces corrections n'ont pas d'incidence sur l'analyse globale.*

La majorité des **avis défavorables** sont émis par les **associations** de défense de l'environnement dont la Confédération de défense du marais poitevin et la LPO, auxquelles se joignent le syndicat de la Confédération Paysanne et le Mouvement Ecologie les Verts,

#### Le thème de l'économie agricole,

Parmi les thèmes identifiés par la commission d'enquête celui qui concerne **l'économie agricole** est le plus souvent évoqué à la fois à l'appui des avis défavorables comme à celui des avis favorables. Les **divergences sur le devenir de l'agriculture** de ce territoire, sont particulièrement marquées. Pour les défenseurs du projet la construction des réserves est jugée indispensable à la pérennisation voir la survie de l'activité agricole. Pour les opposants elles seront un obstacle à une évolution des pratiques de cette activité qui est indispensable pour le moyen et long terme.

La même divergence apparaît sur les **conséquences des réserves sur l'évolution des pratiques culturelles** permettant de réduire la consommation en eau. Pour les défenseurs du projet, la sécurité apportée par les réserves leur permet d'investir dans des techniques plus performantes qui consommeront moins d'eau. Pour les adversaires, la disponibilité de l'eau en quantité favorise l'évolution vers les cultures les plus rentables qui sont aussi les plus consommatrices d'eau,

La Chambre d'Agriculture et le Conseil Général émettent un avis favorable sans réserve, Dans sa contribution Monsieur Aimé président de la chambre d'agriculture écrit que « Les aides financières n'iront pas conforter certains agriculteurs et lors des transmissions il n'y aura pas de surenchère sur le stockage en place ».

*Le pétitionnaire peut-il apporter quelques compléments et explications à cette déclaration ?*

*Dans quelles conditions les jeunes agriculteurs pourront-ils avoir accès à l'eau des réserves?*

#### Le thème du coût d'investissement,

Le coût de l'investissement paraît exorbitant pour certains particuliers et des associations au regard du nombre des bénéficiaires.

***le pétitionnaire pourrait-il apporter des informations aussi précises que possible ( coût/bénéficiaires directs, emplois ) sur des projets ou actions ayant eu pour objet le soutien d'une activité économique dans la région?***

**Le thème de l'environnement,**

La protection de l'environnement est longuement abordée par la LPO particulièrement sensible à la protection des espèces qu'elle considère victimes de la culture irriguée, Elle demande des compensations aux espaces concernés situés dans la zone Natura 2000,

Elle émet un avis négatif, auquel s'associent l'association pour la coordination de la défense du marais poitevin, le syndicat de la confédération paysanne et le représentant local du parti de l'Environnement Ecologie Les Verts.

***Le choix des emplacements des réserves de substitution et les mesures d'accompagnement ont-ils tenu compte de la trame verte et des corridors écologiques existants ou potentiels en vue d'améliorer la biodiversité de la plaine de grandes cultures ?***

**Le thème des niveaux piézométriques ,**

Ce thème se relie directement à la protection du marais il est évoqué particulièrement par la LPO et repris par quelques particuliers qui ne croient pas que les cotes de référence permettront de maintenir dans le marais un niveau d'eau satisfaisant pour le biodiversité. Des doutes sont également émis sur le respect de ces conditions.

La commission qui n'a pas les compétences requises pour arbitrer les divergences qui sont apparues sur ce sujet souhaiterait que soit illustrée sous une forme aussi simple que possible l'incidence des réserves sur les niveaux d'eau en fonction des conditions hydrologiques. Pour cela elle souhaite que le pétitionnaire apporte les éléments de comparaison par simulation établis sur une séquence d'une dizaine d'années et s'appuyant sur les principaux critères suivant :

- **Date de début des : pompages, niveau piézométrique de départ des pompages, nombre de jours de pompage, niveau de la nappe en fin de pompage, pourcentage de remplissage des réserves,**

La présentation ci-dessous pourra être adaptée ou complétée si le pétitionnaire le souhaite°

Année de référence hydrologique	Date début des pompages	Niveau de la nappe au début du remplissage		Niveau de la nappe à la fin du remplissage		Atteinte du niveau de crise PCR		Nombre de Jours de pompage	Taux de remplissage des réserves,
		POEd	POEf	POEd	POEf	Avec réserve	Sans réserve		
2002		Sans réserves	Avec réserves	Sans réserves	Avec réserves	Avec réserve	Sans réserve		

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

- *Si les conditions hydrologiques ne permettent pas de remplir complètement les réserves comment sont gérés les quotas attribués aux irrigants ?*
- *Comment sont ou seront assurés les contrôles des pompages ? Quel est le rôle des services de l'état ?*
- *Le protocole de suivi mis en place en 1992 sera-t-il maintenu ? Si oui comment est-il mis en œuvre ?*
- *Quel est le rôle des services du Conseil Général dans le suivi des piézomètres?*

#### **Le Thème paysage, et sécurité,**

Ce thème est abordé par l'Autorité Environnementale et repris par les associations et certains particuliers. Il concerne l'insertion paysagère dans le contexte de plaine du territoire.

*Quels ont été les critères pris en compte pour le choix des formes des réserves et pour les mesures d'accompagnement paysager ?*

**Le Thème de la sécurité des populations** en cas de rupture des digues est abordé par l'autorité environnementale et certains particuliers.

*Quelles sont les causes possibles de rupture de digues susceptibles de créer un danger pour les populations ?*

#### **Le Thème de la protection de la ressource en eau potable**

Il est souligné par l'Agence Régionale de Santé et porte principalement sur les précautions qui devront être prises pendant les travaux et sur la garantie de conservation des débits réservés pour l'alimentation en eau potable.,

*Quelles seront les mesures qui seront prises pour la réalisation des réseaux de distribution d'eau dans les zones de protection des captages d'eau potable ?*

*L'installation d'un limnimètre est-elle prévue dans le projet pour la prise d'eau en rivière de Marsais Sainte Radégonde?*

*L'arasement des réserves naturelles est-il indispensable ? ( NAC4 et MSRI MonsieurBodet)*

Conformément à l'article ce procès verbal a été remis au pétitionnaire le lundi 30 septembre 2013, Le dernier registre d'enquête a été reçu par courrier postal le jeudi 26 septembre. Les pétitionnaires disposent de 15 jours pour faire part à la commission de leurs observations éventuelles,

A Chaillé les Marais Le 30 septembre 2013,

**Le président de la commission d'enquête**

Bernard GILBERT

**Le représentant des pétitionnaires**





## **Annexe 2**

**Mémoire en réponse des pétitionnaires**

**Au**

**Procès verbal de synthèse des observations du public**